

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 21 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un septembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Madame Michèle COTTRET, 1^{ère} adjointe.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-
GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Laurent HOTTIER, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain
ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Paul AUDAN à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Jean-
Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Raymond MAZZOLENI, Monsieur
Michel BRIFFAUD à Monsieur Laurent HOTTIER, Monsieur Swen
BUHLER à Madame Josette LAUVERGNIAT, Madame Olivia BURLES à
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Jérôme DUPUY à Mathieu
SOLDA, Madame Françoise MARQUE à Monsieur Alain ROUX.

Absents :

Monsieur Vincent BLACHERE, Monsieur Thierry LATIL.

Secrétaire de séance :

Madame Josette LAUVERGNIAT

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 21

Date de convocation

15 septembre 2022

OBJET : Décision Modificative n°1 – 2022 Budget M14 Commune

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° 2022-035 du 24 mars 2022 portant adoption du budget primitif de la commune pour l'exercice 2022 ;

Vu la notification de nouvelles recettes et dépenses intervenues depuis ce vote, il y a lieu de les prendre en compte par décision modificative ;

Le rapporteur propose à l'assemblée de réajuster les crédits budgétaires et d'intégrer les nouvelles inscriptions budgétaires ci-dessous :

Section fonctionnement recettes : + 170 000 €

- Un produit supplémentaire d'occupation du domaine public sur les droits de l'aire de camping-cars par rapport à 2021 : + 60 598€
- La notification définitive du produit des taxes sur les pylônes électriques par rapport à l'inscription initiale : + 4 154€
- La notification définitive du produit de la Dotation de Solidarité Rurale par rapport à l'inscription initiale : + 58 335€
- La notification définitive de la Dotation Globale de Fonctionnement par rapport à l'inscription initiale : - 14 632€
- Une dotation de l'Etat sur le recensement de la population qui s'est déroulé en début d'année : + 7 699€
- Une participation de l'Etat en fonction du nombre de repas servis au restaurant municipal en faveur du tarif social de 1 € par repas : + 35 000€
- Des débits et pénalités perçus dans le cadre de retards dans l'exécution des travaux de l'école maternelle et du restaurant municipal : + 7 480€
- Des annulations de mandats sur les années antérieures au titre des factures d'eau payées à la SAUR en 2021 : + 11 366€

Section fonctionnement dépenses : + 170 000 €

- Des dépenses supplémentaires sur le poste des fluides de la commune (électricité, combustibles et carburants) : + 90 000€
- Une provision sur un risque de créances irrécouvrables à la demande de la trésorerie de Forcalquier : + 50 000€
- Des dépenses supplémentaires sur le remboursement des intérêts des prêts indexés sur l'évolution du livret A (à compter du 1^{er} août) : + 20 000€
- La régularisation des crédits budgétaires suite à la notification du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), courrier du 2 août 2022 : + 10 000€

Section investissement recettes : + 420 147 €

- Une recette relative aux cessions des immeubles G499 rue de la commune, G62 rue du fournil et G498 rue Barboïse : + 229 795€
- Une recette suite à la convention signée avec le SDE 04 pour l'enfouissement des réseaux du chemin de sainte Annette et du chemin de la Peyresse : + 28 500€
- Un remboursement du Fonds de Compensation de la TVA en baisse par rapport à l'inscription budgétaire : + 18 010 €
- Des notifications de subventions pour l'étude préalable à la restauration de 2 tableaux : soit 80% de la dépense HT
Direction Régionale des Affaires culturelles : 2 630 €
Région Sud : 2 630 €
- Un solde de subvention de l'Etat dans le cadre de la sécurisation des écoles (fonds FIPD) : 11 419 €
- Une subvention de l'Etat dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour le remplacement des panneaux d'information lumineux : + 30 000 €
- Une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour des travaux de restructuration et de sécurisation des chaussées, notification du 26 juillet 2022 : + 47 833 €
- Une subvention de l'Agence National du Sport (ANS) pour l'installation d'un city stade aux abords du stade Payan : + 44 730 €
- Une subvention de la Caisse d'Allocation Familiale des Alpes de Haute Provence dans le cadre d'un appel à projet pour aménager un local à la crèche : + 4 600 €

Section investissement dépenses : + 420 147 €

- Une annulation d'un titre émis en doublon sur 2021 à l'encontre de la Région Sud relatif aux travaux de l'école maternelle : 36 015€
- La convention signée avec le SDE 04 relative à l'enfouissement des réseaux du chemin de sainte Annette et chemin de la Peyresse : + 28 500€
- Les études préalables à la restauration de 2 tableaux : + 7 890€
- La migration du logiciel Finances/RH en version millésime web : + 25 000€
- Mise en place d'un plan dématérialisé du cimetière en lien avec logiciel Logitud: + 1 200€
- Mise à jour du logiciel Arpège exploité par le centre social pour l'encaissement des droits auprès des familles et avoir un forfait adapté au nombre d'encaissements dématérialisés : + 670€
- Complément de crédits budgétaires pour l'acquisition d'un logiciel de gestion numérique et dématérialisée du courrier : + 3 000€
- Opération de création d'un périmètre de sécurité par l'ONF (peinture de liserés et placards) sur les parcelles communales : + 1 600€
- Travaux d'agencement et d'aménagements dans les bâtiments communaux : + 75 000€
- Mise en place de panneaux d'affichage lumineux : + 105 000€
- Acquisition de mobilier urbain : achat complémentaire de cendriers pédagogiques : +7 419€
- Remplacement de l'orgue à Notre Dame des Ormeaux : + 30 000€
- Travaux d'aménagement de l'hôtel de ville : + 5 000€
- Travaux dans les bâtiments scolaires : + 35 000€
- Mise aux normes des bornes automatiques : + 5 000€
- Travaux de restructuration et de sécurisation des chaussées : + 53 853€

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

ADOpte la décision municipale n°1 du budget de la commune pour l'exercice 2022 intégrant les inscriptions budgétaires précisées ci-dessous :

Imputations budgétaires	Fonctionnement Recettes	170 000 €
70- 70323	occupation domaine public	60 598 €
73 - 7343	taxes sur les pylônes électriques	4 154 €
74 - 7411	dotation globale de fonctionnement	-14 632 €
74- 74121	dotation de solidarité rurale	58 335 €
74 - 7484	dotation de recensement	7 699 €
74 - 7478	autres organismes	35 000 €
77 - 7711	dédits et pénalités perçus	7 480 €
77 - 773	mandats annulés sur exercice antérieur	11 366 €
Imputations budgétaires	Fonctionnement Dépenses	170 000 €
011 - 60612	énergie - électricité	70 000 €
011 - 60621	combustibles	10 000 €
011 - 60622	carburants	10 000 €
014-7391171	atténuations de produits (FPIC)	10 000 €
66 - 6611	intérêts	20 000 €
68 - 6875	dotations aux provision pour risques et charges	50 000 €

Imputations budgétaires	Investissement Recettes	420 147 €
024	produits des cessions d'immobilisations	229 795 €
041-168751	opérations patrimoniales - convention SDE 04	28 500 €
10 -10222	fonds de compensation de la tva	18 010 €
13-1321	subvention DRAC - étude restauration de 2 tableaux	2 630 €
13-1321	subvention FIPD - sécurisation bâtiments scolaires	11 419 €
13-1347	subvention DSIL- sécurisation de la voirie	47 833 €
13-1321	subvention FNADT - panneaux lumineux	30 000 €
13-1322	subvention Région Sud - étude restauration de 2 tableaux	2 630 €
13-1328	subvention Agence National du Sport - city stade	44 730 €
13-1328	subvention CAF - local à la crèche	4 600 €
Imputations budgétaires	Investissement Dépenses	420 147 €
13-1322	Subvention Région Sud - travaux école maternelle	36 015 €
041-21534	réseaux d'électrification - convention SDE 04	28 500 €
20-2031	étude - restauration de 2 tableaux	7 890 €
20-2051	logiciel Jvs - finances/RH	25 000 €
20-2051	logiciel Logitud - plan cimetièrre	1 200 €
20-2051	module logiciel Arpège	670 €
20-2051	logiciel courrier	3 000 €
21-2117	immobilisations - bois et forêts	1 600 €
21-2128	agencements et aménagements	5 000 €
21-2184	installation orgue	30 000 €
21-2188	panneaux lumineux + mobilier urbain	112 419 €
21-21311	aménagement hôtel de ville	5 000 €
21-21312	bâtiments scolaires	35 000 €
21-21318	aménagements autres bâtiments publics	70 000 €
21-21578	mise aux normes bornes	5 000 €
23-2315	travaux de sécurisation de la voirie	53 853 €

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 21 septembre 2022

Signé,
Le 22 SEP. 2022

Publié sur le site internet de la mairie :
Le 27 SEP. 2022

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Josette LAUVERGNIAT